

AIRPARIF

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

L'association est constituée de membres actifs, personnes physiques ou morales, ainsi que de membres d'honneur.

Les membres actifs votent au conseil d'administration et à l'assemblée générale, participant ainsi à l'association.

Les membres d'honneur sont nommés par l'assemblée générale et participent à celle-ci sans voix délibérative.

Article 2 :

Les voix délibératives des membres actifs à l'assemblée générale sont réparties comme suit :

Etat et ses établissements publics : 250 voix

. Le Préfet de la Région d'Ile-de-France ou son représentant	46 voix
. Le Préfet de Police de Paris ou son représentant	46 voix
. Le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France ou son représentant	46 voix
. Le Directeur Régional de l'Action Sanitaire et Sociale d'Ile-de-France ou son représentant	26 voix
. Le Chef du Service Régional de l'Environnement Industriel ou son représentant	26 voix
. L'Inspecteur Général, Chef du Service Technique d'Inspection des Installations Classées ou son représentant	10 voix
. Le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant	10 voix
. Le Directeur Régional de l'Agriculture et des Forêts ou son représentant	10 voix
. Le Directeur Régional de l'Equipement ou son représentant	10 voix
. Le Délégué Régional d'Ile-de-France de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ou son représentant	10 voix
. Le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord ou son représentant	10 voix

Collectivités territoriales : 250 voix

. Le Maire de Paris ou son représentant	75 voix
. Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France ou son représentant	75 voix
. Le Président du Conseil Général de la Seine-et-Marne ou son représentant	10 voix
. Le Président du Conseil Général des Yvelines ou son représentant	10 voix
. Le Président du Conseil Général de l'Essonne ou son représentant	10 voix
. Le Président du Conseil Général des Hauts de Seine ou son représentant	20 voix
. Le Président du Conseil Général de la Seine Saint Denis ou son représentant	10 voix
. Le Président du Conseil Général du Val de Marne ou son représentant	10 voix
. Le Président du Conseil Général du Val d'Oise ou son représentant	10 voix
. Le Président du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) ou son représentant	10 voix
. Le Président du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) ou son représentant	10 voix

Activités contribuant directement ou indirectement à l'émission des substances surveillées : 250 voix

- . Les industriels soumis à la taxe générale sur les activités polluantes sont adhérents directs d'AIRPARIF, regroupés au sein d'AIRASIF (Association des Industriels participant à la création et à la gestion du Réseau d'Alerte et de Surveillance de la pollution atmosphérique en Ile-de-France) et représentent au total : 200 voix

La liste détaillée des industriels avec leur nombre précis de voix sera annexée au règlement intérieur.

Le bureau d'AIRASIF est habilité à représenter, dans la limite de 50 voix par personne présente, les membres de leur association.

- . Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) 20 voix
. La Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) 10 voix
. TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION 10 voix
. AEROPORTS DE PARIS 10 voix

Associations régionales agréées de protection de l'environnement, de consommateurs ainsi que les personnalités qualifiées : 250 voix

Les associations régionales agréées de protection de l'environnement :

- . Le Président d'Ile-de-France Environnement ou son représentant 75 voix
. Le Président des Amis de la Terre ou son représentant 5 voix

Les associations régionales de consommateurs :

- . La Présidente du Conseil National des Associations Familiales Laïques ou son représentant 40 voix
. La Présidente d'UFC QUE CHOISIR ou son représentant 40 voix

Les représentants des professions de santé

- . Le Directeur de l'Observatoire Régional de la Santé en Ile-de-France ou son représentant 9 voix
. Le Président de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique ou son représentant 9 voix
. Le Président de l'Union Régionale des Médecins d'Ile de France exerçant à titre libéral ou son représentant 9 voix
. Le Président du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de la région Ile de France ou son représentant 9 voix
. Madame Agnès LEFRANC de l'Institut National de Veille Sanitaire 9 voix

Les personnalités qualifiées :

- . Le Directeur du Laboratoire Central de la Préfecture de Police ou son représentant 5 voix
. Le Directeur du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris ou son représentant 5 voix
. Le Président du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique ou son représentant 5 voix
. Le Directeur Interrégional Ile-de-France, Centre de Météo France ou son représentant 5 voix

. Le président du Conseil Economique et Social Régional ou son représentant	5 voix
. Jean-François SAGLIO	5 voix
. Robert VAUTARD	5 voix
. Henri VIELLARD	5 voix
. Michel ELBEL	5 voix

Article 3 :

Les membres d'honneur sont les suivants :

- M. ELBEL, ancien président d'AIRPARIF
- M. MACE, ancien président d'AIRASIF
- M. FOURMENT, ancien président d'AIRASIF

Article 4 :

Le Conseil d'Administration se réunit sous la conduite du président d'AIRPARIF disposant d'une voix. Les autres voix délibératives des membres du conseil d'administration sont réparties comme suit :

Etat et ses établissements publics : 9 voix

. Le Préfet de la Région d'Ile-de-France ou son représentant	1 voix
. Le Préfet de Police de Paris ou son représentant	1 voix
. Le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France ou son représentant	1 voix
. Le Directeur Régional de l'Action Sanitaire et Sociale d'Ile-de-France ou son représentant	1 voix
. L'Inspecteur Général, Chef du Service Technique d'Inspection des Installations Classées ou son représentant	1 voix
. Le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant	1 voix
. Le Directeur Régional de l'Equipement ou son représentant	1 voix
. Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Agriculture et de la Forêt en Ile-de-France ou son représentant	1 voix
. Le Délégué Régional d'Ile-de-France de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ou son représentant	1 voix

Collectivités territoriales : 9 voix

. Le Maire de Paris ou son représentant	1 voix
. Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France ou son représentant	1 voix.
. Le Président du Conseil Général de la Seine-et-Marne	1 voix
. Le Président du Conseil Général des Yvelines ou son représentant	1 voix
. Le Président du Conseil Général de l'Essonne ou son représentant	1 voix
. Le Président du Conseil Général des Hauts de Seine ou son représentant	1 voix
. Le Président du Conseil Général de la Seine Saint Denis ou son représentant	1 voix
. Le Président du Conseil Général du Val de Marne ou son représentant	1 voix
. Le Président du Conseil Général du Val d'Oise ou son représentant	1 voix

Activités contribuant directement ou indirectement à l'émission des substances surveillées : 9 voix

- . Le Président d'AIRASIF (Association des Industriels participant à la création et à la gestion du Réseau d'Alerte et de Surveillance de la pollution atmosphérique en Ile-de-France) ou son représentant 1 voix
- . le 1er Vice Président d'AIRASIF ou son représentant 1 voix
- . le 2ème Vice Président d'AIRASIF ou son représentant 1 voix
- . le 3ème Vice Président d'AIRASIF ou son représentant 1 voix
- . le trésorier d'AIRASIF ou son représentant 1 voix
- . Le représentant du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles 1 voix
- . Le représentant de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) 1 voix
- . Le représentant de TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION 1 voix
- . Le représentant d'AEROPORTS DE PARIS 1 voix

Associations régionales agréées de protection de l'environnement, de consommateurs ainsi que les personnalités qualifiées : 9 voix

- . Le Président d'Ile-de-France Environnement ou son représentant
1 voix
- . La Présidente du Conseil National des Associations Familiales Laïques ou son représentant 1 voix
- . Le Directeur de l'Observatoire Régional de la Santé en Ile-de-France ou son représentant 1 voix
- . Le Président de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique ou son représentant 1 voix
- . Le Président de l'Union Régionale des Médecins d'Ile de France exerçant à titre libéral ou son représentant 1 voix
- . Le Président du Conseil Economique et Social Régional ou son représentant 1 voix
- . Le Directeur du Laboratoire Central de la Préfecture de Police ou son représentant 1 voix
- . Le Directeur du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris ou son représentant 1 voix
- . Le Président du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique ou son représentant 1 voix

Article 5 :

Toute modification de la composition de l'association en ce qui concerne les membres actifs s'accompagne d'une nouvelle répartition des voix délibératives au sein de l'assemblée générale, et si nécessaire du conseil d'administration.

Fait à Paris, le 21 octobre 2009

LISTE DETAILLEE DES INDUSTRIELS MEMBRES ADHERENTS d'AIRPARIF
au 21/10/2009

En cas de non représentation globale des industriels par AIRASIF au sein de l'assemblée générale d'airparif, les voix des membres adhérents sont réparties de la façon suivante :

ADP	2
AUROR'ENVIRONNEMENT	1
BIO SPRINGER	1
CICEO (ex SOCLIP)	1
CIE (Créteil Incinération Energie)	1
Ciments CALCIA	8
CNIM Thiverval	2
CPCU	28
CURMA (UIOM, charbon, fioul)	4
DASSAULT AVIATION	1
EDF	32
ELYO Nord (Cogelyo, St Denis, Clichy, Gennevilliers)	2
ELYO Ouest (Vélizy, SVCU, Meudon, Argenteuil, OOME,...)	2
ELYO Energie Sud (Bagnolet, SDC Vitry, Grigny)	4
ENERTHERM	3
GIE Evry (Dalkia)	1
GIE SOCCRAM SEVRAN	1
GIE SOCCRAM VILLEPINTE	1
GRANDE PAROISSE	21
IDEX (Vigneux+ Fleury + Levallois)	1
KNAUF Plâtres	1
NOVERGIE ARGENTEUIL	1
NOVERGIE - Carrières sur Seine	1
NOVERGIE SAINT THIBAUT DES VIGNES	1
NOVERGIE CARRIERES SUR SEINE	1
PSA PEUGEOT CITROEN Aulnay	9
PSA PEUGEOT CITROEN Poissy	6
RENAULT Flins	1
SAINT-GOBAIN DESJONQUERES	5
SANOFI CHIMIE - Vitry	2
SAREN	1
SARP Industries	1
SOCLIC (Dalkia)	1
SOCLIS (Dalkia)	1
SOMEC	1
THERMULIS	3
TIRU (Saint-Ouen et Paris)	6
TOTAL (Raffinerie de Grandpuits)	38
VALENE	1
Pétrole Shell Lubrifiants (Nanterre)	1
TSI (Groupe TIRU) - ISSEANE	1
TOTAL	200